



**Arrêté Municipal portant délégation de fonction d'officier d'état civil
à un agent territorial titulaire, Ummahan GONCU**

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

VU le Code général des collectivités territoriales, Art. L2122-32, Art. R.2122-10 et R.2122-8 ;

VU la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle qui a notamment transféré aux communes de nouvelles compétences en matière d'état-civil ;

VU les décrets d'application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre susvisée ;

VU les délibérations du Conseil municipal n°2020-14 et 2020-16 en date du 23 mai 2020, portant élection du Maire et des Adjointes ;

CONSIDERANT que le Maire peut déléguer par arrêté, sous son contrôle et sa responsabilité, tout ou une partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil à des fonctionnaires titulaires de la commune ;

CONSIDÉRANT que Ummahan GONCU exerce les fonctions d'agent administratif au Service de l'état civil de la Ville de Saint-Cloud ;

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Ummahan GONCU, fonctionnaire titulaire de la Commune de Saint-Cloud, reçoit délégation, sous le contrôle et la responsabilité du Maire, pour exercer l'ensemble des attributions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil, sauf celles prévues par l'article 75 du Code Civil (célébration et signature de l'acte de mariage).

Madame Ummahan GONCU peut délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Madame Ummahan GONCU peut également mettre en œuvre la procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil, prévue par les dispositions du titre III du décret n°62-921 du 03 août 1962.

Article 3 : Madame Ummahan GONCU est déléguée pour délivrer des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au Préfet des Hauts-de-Seine
- Transmis au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Nanterre
- Notifié à l'intéressée

Fait en Hôtel de ville de Saint-Cloud, le 21 FEV. 2023

Télétransmission de l'acte, le : 21 FEV. 2023

Numéro A.R. – Préfecture : 23_18043

Publication électronique de l'acte le : 21 FEV. 2023

Numéro :

Ou notification de l'acte le :

Acte exécutoire le : 21 FEV. 2023

Éric BERDOATI

Éric BERDOATI,
Maire

Vice-Président du Conseil départemental des
Hauts-de-Seine

